ADVICE TECHNICS COMPANY

CABINET DE CONSEIL EN STRATEGIE ET EFFICACITE ENERGETIQUE



ACCOMPAGNEMENT AU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE PAR L'OPTIMISATION ET LA RENOVATION DES BATIMENTS

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

QU'EST-CE QUE L'OPTIMISATION ENERGETIQUE ?



L'optimisation énergétique désigne l'ensemble des actions et des stratégies mises en place pour améliorer l'efficacité de la consommation d'énergie.
Elle vise à réduire le gaspillage énergétique tout en maintenant une performance ou un confort équivalent voire meilleur.

Voici quelques aspects clés de l'optimisation énergétique :



L'audit énergétique :

C'est une étape fondamentale qui consiste à évaluer la consommation d'énergie d'un bâtiment ou d'un processus afin d'identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées.



Les équipements économes :

L'utilisation d'appareils à haute efficacité énergétique, comme les chaudières, les ampoules LED, ou encore les systèmes de domotique pour la gestion des équipements (appareils connectés), permettent de réduire la consommation d'énergie.



Les améliorations structurelles :

L'isolation thermique, le remplacement de fenêtres, ou l'adoption de matériaux d'isolation novateurs sont des moyens de diminuer les pertes de chaleur et d'améliorer le confort et donc l'efficacité énergétique d'un bâtiment.



Les comportements des utilisateurs :

Sensibiliser les utilisateurs sur les pratiques de consommation responsable, comme éteindre les lumières lorsque cela n'est pas nécessaire (ou avec des détecteurs de présence) ou ajuster la température de chauffage en fonction des heures, peut également avoir un impact significatif.



Les sources d'énergie renouvelables (Enr)

Intégrer des systèmes d'énergie renouvelable, comme des panneaux solaires, les pompes à chaleur ou des éoliennes, contribue à la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles et à une meilleure utilisation des ressources existantes.



Le suivi et la gestion des consommations :

L'utilisation de systèmes de suivi en temps réel permet d'ajuster la consommation énergétique en fonction des besoins réels, optimisant ainsi l'utilisation des ressources (Gestion technique des bâtiments, éco-régulateur, appareils connectés, domotique).

L'optimisation énergétique est cruciale non seulement pour réduire les coûts d'énergie, mais aussi pour diminuer l'impact environnemental et contribuer à la transition vers une économie plus durable.

EN BREF, QUELS SONT LES AVANTAGES ? ET POURQUOI CHOISIR AT COMPANY



Mise aux normes, revalorisation des biens (plus-value immobilière), reclassification énergétique (gains pouvant atteindre 2 voire 3 rangs), sortie des passoires thermiques, réduction des déperditions de chaleur, gain de confort et baisse des factures énergétiques.

Ces travaux représentent un investissement important et leur réalisation est désormais obligatoire. La loi POPE (du 13 juillet 2005) impose aux producteurs et fabricants d'énergie (électricité, gaz, fioul et froid), également appelé les Obligés, de contribuer à la transition énergétique en versant des subventions, ce qui vous permettra de réduire les coûts des travaux à effectuer. Ces subventions, également appelées CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE), facilitent donc la mise en œuvre de ces projets.

AT COMPANY vous assiste dans la mise en œuvre de votre projet énergétique en appliquant les réglementations gouvernementales. Nous possédons l'expertise pour identifier les techniques adaptées en fonction de l'éligibilité de vos bâtiments, qu'ils appartiennent aux secteurs résidentiel, industriel, tertiaire, agricole ou du transport.

Notre objectif est de vous informer, vous conseiller et vous accompagner pour identifier les travaux de rénovation nécessaires pour chaque immeuble ou actif, afin d'améliorer l'efficacité énergétique de votre patrimoine immobilier et de le valoriser comme il se doit.

Nous devons être conscients que l'État commence à réduire, voire à supprimer certaines aides, tout en maintenant l'obligation pour chacun de diminuer la consommation énergétique de chaque immeuble, ce qui pourrait entraîner des coûts significatifs vous incombant.

En conclusion, il est indéniable que l'urgence d'agir rapidement s'impose, tant sur le plan de l'entretien du patrimoine que sur le plan écologique et financier. Soyons proactifs ensemble.

Nous prenons en charge la gestion de ce processus de manière complète et sous votre supervision, selon les étapes suivantes :

- Pré-visites et recommandations techniques, réalisation d'audits énergétiques, et collaboration avec vos intervenants (architectes, AMO, etc.) ;
- Tous nos collaborateurs techniques sont certifiés RGE, et nous travaillerons en coordination avec vos équipes si nécessaire.
- Suivi des chantiers et gestion du service après-vente éventuel.
- Contrôles certifiés COFRAC sur site et à la fin des travaux.
- Évaluation des primes CEE et gestion des démarches administratives auprès de l'État.

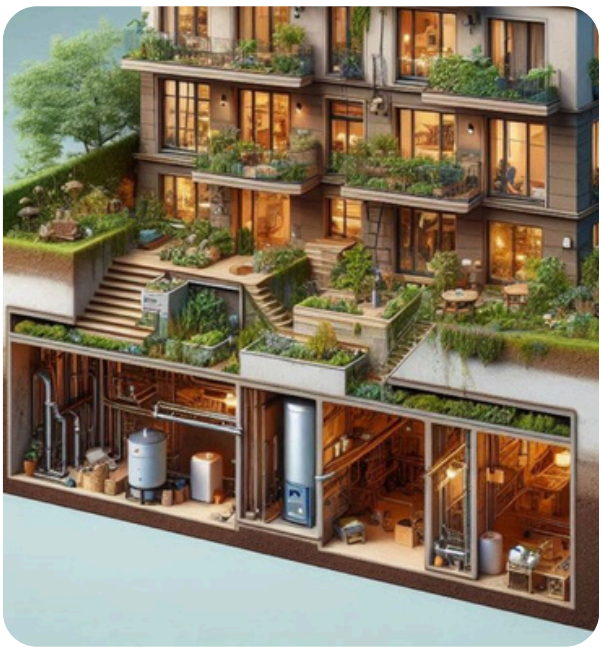

AT COMPANY répond à toutes vos questions et vous aide à y voir plus clair dans la mise en place de votre projet de rénovation énergétique.

VOTRE PARTENAIRE FIABLE POUR VOTRE RENOVATION ENERGETIQUE

ATCOMPANY VOUS PROPOSE UN ALL IN ONE DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

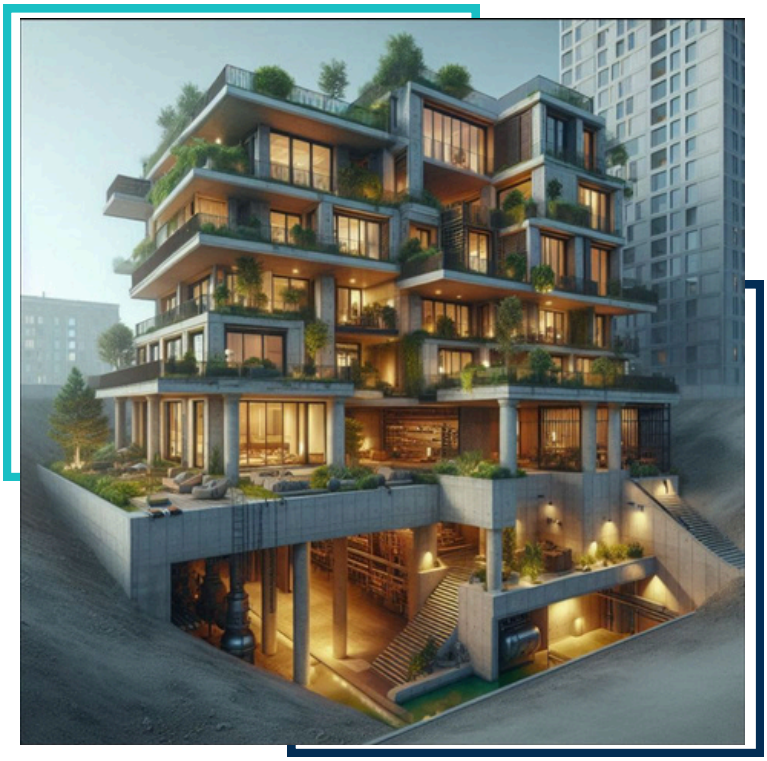

TRAVAUX D'ISOLATION



ISOLATION DES COMBLES ET TOITURES TERRASSES

Isolation du plancher sous les toits pentus ,et des toits terrasses pour être mieux protégés du froid et du chaud.

ENVIRON 20% D ECONOMIE



ISOLATION DU RESEAU HYDRAULIQUE

Isolation des tuyaux d'eau chaude sanitaire et de chauffage collectif sortant de la chaudière dans les sous sols et parties communes non chauffées.

ENVIRON 20 % D'ECONOMIE



ISOLATION DES POINTS SINGULIERS :

Un point singulier est une pièce de type vanne, réducteur, robinet,clapet, filtre, séparateur, compteur, détendeur, manchette, purgeur, pompe se trouvant dans la chaufferie et reliant les tuyaux d'eau chaude sanitaire et de chauffage collectif.

ENVIRON 10 % D'ECONOMIE



ISOLATION DES PLANCHERS BAS DE PLAFOND :

Isolation du plafond du premier sous sol d'un bâtiment pour permettre aux résidants du rez de chaussé d'être plus au chaud.

ENVIRON 15% D'ECONOMIE



ROBINETS THERMOSTATIQUES :

Installation de robinets « intelligents » qui vont analyser la température intérieur d'une pièce et réguler le flux d'arrivée d'eau des radiateurs en fonction des réels besoins de la pièce.
(en chauffage collectif)

ENVIRON 10 % D'ECONOMIE

Passoires thermiques

Les logements classés E,F et G sur le diagnostic de performance énergétique seront progressivement interdits à la location à partir de 2025.
il faut donc engager des travaux de rénovation énergétique pour palier à ce problème

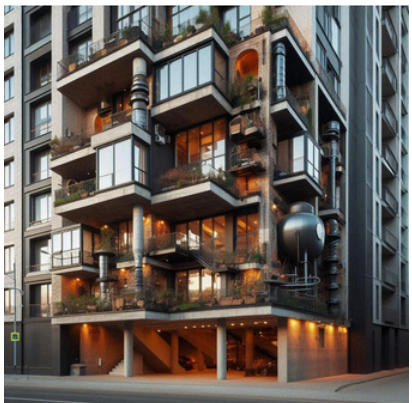



EQUILIBRAGE DES ORGANES DE CHAUFFAGE :

Correction des différences entre chaque étage sur les vannes de chauffage pour éviter un delta de plus de 2°C entre le RDC et le dernier étage d'un bâtiment.

ENVIRON 15% D'ECONOMIE



L'ITE / ITI : ISOLATION THERMIQUE DES MURS PAR L'EXTÉRIEUR (OU L'INTÉRIEUR) :

Enveloppement du bâtiment permettant d'améliorer les normes d'isolation souvent inexistantes dans certains bâtiments et de supprimer les ponts thermiques. Cette technique permet également de raviver l'aspect de l'immeuble.

ENVIRON 30% D'ECONOMIE



CHAUDIERE A HAUTE PERFORMANCE ENERGETIQUE :

Chaudière à gaz à condensation permettant de meilleures performances puisque la vapeur d'eau est réutilisée dans le circuit de chauffe.

ENVIRON 30% D'ECONOMIE



THERMOSTAT CONNECTÉ

Un thermostat connecté est un équipement domotique qui permet de contrôler la température de votre appartement pour les radiateurs individuels à gaz et électriques

ENVIRON 15% D'ECONOMIE

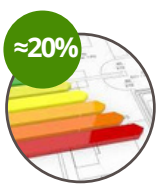

LA RENOVATION GLOBALE ENERGETIQUE :

Plusieurs techniques d'isolation thermique rassemblées (cumul d'au moins 2 techniques) en un même projet pour obtenir jusqu'à 35% et plus de baisse de votre consommation énergétique.

DE 20% À 80 % D'ECONOMIE

NOS COMPÉTENCES AU SERVICE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

LE SECTEUR TERTIAIRE

OPTIMISATEUR DE RELANCE :



C'est un système électronique économiseur de combustible fuel, gaz, CO2, optimiseur de relance au sens de la norme NF-EN 12098-1. Il permet d'améliorer les performances d'une chaudière. Il adapte les fonctionnements de la chaudière afin de réduire la consommation d'énergie à plus ou moins 20% sans altérer le confort des utilisateurs.

ENVIRON 20 % D'ECONOMIE

RECUPERATION DE CHALEUR SUR GROUPE FROID :

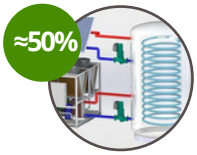

Les appareils réfrigérés produisent de la chaleur qu'il est possible de récupérer pour sa propre utilisation et ainsi faire des économies d'énergie. Cette technique concerne les secteurs tertiaires, industriels et agricoles.

DE 30 À 50 % D'ECONOMIE

LA LA GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS ET LE DÉCRET BACS :

Gestion technique des bâtiments et Gestion technique centralisée pour les bâtiments des secteurs tertiaires et industriels. C'est un système informatique qui regroupe des fonctions permettant de superviser l'ensemble des tâches d'exploitation et de contrôler l'ensemble des équipements électriques et mécaniques avec un périmètre étendu. : Eclairage, CVC, air comprimé, production frigorifique, etc.

SYSTEMES HYDRO ECONOMES :



Mise en place de pommes de douche, douchettes et aérateurs de jet réduisant le débit d'eau sans perte de puissance pour l'utilisateur et permettant une économie d'eau jusqu'à 60%

ENVIRON 10 % D'ECONOMIE

VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE VMC

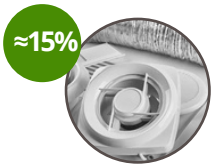

L'objectif de la ventilation mécanique contrôlée (VMC) est d'assurer un renouvellement constant de l'air dans un logement, afin de préserver le confort et la santé des occupants, tout en évitant l'accumulation d'humidité dans le bâtiment.

ENVIRON 15 % D'ECONOMIE

LES POMPES À CHALEUR



Les pompes à chaleur exploitent les ressources naturelles telles que la chaleur de l'air, de l'eau ou du sol.
Ce sont des systèmes de chauffage et de climatisation très efficaces, car ils produisent plus de chaleur ou de fraîcheur qu'ils n'en consomment en électricité.
En résumé, l'utilisation d'une pompe à chaleur contribue à la préservation de l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en favorisant l'utilisation d'énergies propres et renouvelables, et en améliorant l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage et de climatisation.

ENVIRON 35 % D'ECONOMIE

LES DÉSTRATIFICATEURS



Globalement, on estime que, bien installé, le déstratificateur d'air peut permettre de réaliser jusqu'à 30 % d'économies de chauffage selon les fabricants, avec un résultat qui varie en fonction de la température de consigne de la pièce, de la hauteur sous plafond et de la zone climatique.

ENVIRON 30 % D'ECONOMIE



LE DÉCRET BACS

Ces systèmes permettent la gestion et la régulation des principaux équipements énergivores tels que la climatisation, le chauffage ou la ventilation.
Le décret modificatif publié en avril 2023 a élargi l'assiette des bâtiments tertiaires
Dorénavant, tout bâtiment possédant un équipement énergétique d'une puissance nominale supérieure à 70 kW (contre 290 kW dans la 1ère version du décret en 2020) est visé.
L'objectif est de voir tous les bâtiments existants s'équiper de systèmes d'automatisation et de contrôle : D'ici le 1er janvier 2025 pour les sites possédant des équipements d'une puissance supérieure à 290 kW,
• D'ici le 1er janvier 2027 dans le cas où leurs puissances est comprise entre 70 kW et 290 kW.

Quels sont les avantages?

Surveiller, maîtriser et donc réduire les consommations d'énergie
Anticiper les pannes-Améliorer la performance des bâtiments
Augmenter la durée de vie des systèmes pilotés-Réduire les coûts de fonctionnement des bâtiments-Réduire les coûts de maintenance
Si l'étude démontre que l'installation de la GTB ne permet un retour sur investissement à 10 ans, l'entreprise est exemptée de l'obligation.

LE DÉCRET TERTIAIRE

Le décret tertiaire, également appelé éco énergie tertiaire, est une obligation réglementaire.
Il impose à tous les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m2 une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments d'ici 2030.
Les entreprises doivent définir des objectifs précis, collecter et déclarer les données de consommation énergétique et mettre en œuvre des actions concrètes.

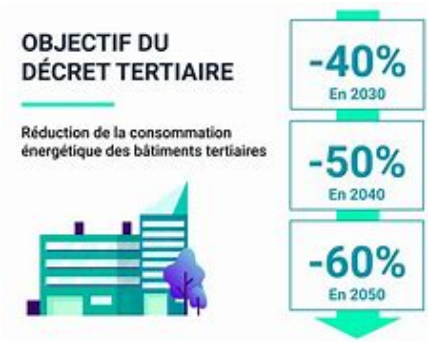

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS



Quel que soit votre métier, vous appartenez à un secteur d'activité qui bénéficiede primes CEE. Ces subventions ne sont pas les mêmes selon votre secteurs et votre situation géographique.
AT COMPANY est là pour vous accompagner : répondre à vos questions et vous aider à y voir clair dans la mise en place de votre projet de rénovation énergétique.

LES SECTEURS SE DÉTERMINENT COMME SUIT :

RESIDENTIEL COLLECTIF

Un seul interlocuteur pour gérer
- Syndics de copropriétés
- Bailleurs sociaux
- Résidences collectives
- Foyers de vie, ...

TERTIAIRE

- Administrations publiques
- Collectivités territoriales
- Hôtels
- Immeubles de bureaux
- Bâtiments scolaires et sportifs
- Hôpitaux, cliniques, EHPAD, ...

INDUSTRIEL

Les usines et autres sites de production consomment beaucoup d'énergie et ont initié des efforts de réduction de leur consommation depuis plusieurs années. La mise aux normes des installations industrielles nécessite une expertise approfondie de la part des professionnels du secteur. Les enjeux économiques associés sont considérables. Nous disposons d'experts spécialisés dans le domaine industriel. Les machines énergivores sont équipées de nouveaux matériels plus économes .

AGRICOLE

- Toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal (élevage, culture,polyculture, maraichage, arboriculture,horticulture,pépinière, ...)

TRANSPORT

- Tous secteurs cités ci contre utilisant tous types de moyens de transport (air, terre, mer)

RESEAUX

- Tous réseaux de chaleur ou d'éclairage dans les secteurs d'activité mentionnés ci-dessus.



AUTRES METHODES ECONOMES

LES ENERGIES RENOUVELABLES

Les panneaux solaires, les panneaux photovoltaïques et les éoliennes jouent un rôle essentiel dans la transition vers une économie d'énergie durable, en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la diversification des sources d'énergie. Ils ne bénéficient pas de subventions liées aux CEE mais voici quelques points clés sur chacun de ces systèmes et leurs impacts sur les économies d'énergie :



Les Panneaux solaires thermiques

Les Panneaux solaires thermiques captent l'énergie du soleil pour chauffer un fluide (comme de l'eau) destiné à des applications domestiques (chauffage, eau chaude).

Économie d'énergie : Permettent de réduire la consommation d'énergies fossiles pour le chauffage, ce qui diminue les factures d'énergie et l'empreinte carbone.

Les Panneaux photovoltaïques

Les Panneaux photovoltaïques convertissent la lumière du soleil (le rayonnement) en électricité grâce à des cellules photovoltaïques.

Économie d'énergie :

Autonomie énergétique : Les immeubles équipés de panneaux photovoltaïques peuvent produire leur propre électricité, diminuant ainsi leur dépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie.

Revente d'électricité : Les utilisateurs peuvent revendre l'électricité excédentaire produite, générant des revenus supplémentaires.

Impact environnemental : Réduction des émissions de CO_2 par rapport aux sources d'énergie conventionnelles (charbon, gaz).





Les Éoliennes

Les Éoliennes convertissent l'énergie cinétique du vent en électricité grâce à des turbines éoliennes.

Économie d'énergie : Les éoliennes produisent de l'électricité sans émissions directes de gaz à effet de serre, ce qui aide à lutter contre le changement climatique.

Les panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques) et les éoliennes sont des technologies clés qui favorisent l'économies d'énergie et la durabilité. Ils non seulement réduisent les factures d'énergie des ménages et des entreprises, mais diminuent également les impacts environnementaux associés à la production d'énergie. Leur intégration croissante dans les infrastructures énergétiques est cruciale pour atteindre les objectifs de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

LE COURTAGE EN ENERGIE :

Renégociation de vos contrats énergétiques auprès des principaux fournisseurs de gaz et d'électricité.
Mise en concurrence de tous les acteurs du marché à dimension européenne.



BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE :

Le Programme spécifique ADVENIR a pour but de financer des points de recharge en voirie, dans les entreprises et dans les copropriétés, par les certificats d'économies d'énergie.



LA REDUCTION DE VOTRE TAXE FONCIERE :

Vérification des surfaces de vos bâtiments afin d'équilibrer votre taxe au juste prix.







ADVICE TECHNICS COMPANY

Experts en Optimisation Energétique
Conseil sur le Dispositif des CEE

+ 33 1 47 90 75 60
www.at-company.fr

Siège : 48 avenue de la Porte de Villiers 92 300 LEVALLOIS PERRET
Bureaux : 5 bis rue Louise Michel 92 300 LEVALLOIS PERRET
79 ave du Maréchal Foch 67 380 LINGOLSHEIM